

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**30 mai 2017**

**N°2017\_05\_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2017**

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 13 avril 2017.

**N°2017\_05\_2 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Madame Rolande FURLAN de ses fonctions de 4<sup>ème</sup> adjointe et de conseillère municipale. Elle prend effet à compter du 17 mai 2017 ; date d'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet des Landes.

De ce fait, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints.

Le conseil municipal DECIDE de ramener à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

**N°2017\_05\_3 INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide**, avec effet au 17 mai 2017 :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

Maire	43% de l'indice brut terminal
1 <sup>er</sup> adjoint	16,5% de l'indice brut terminal
2 <sup>ème</sup> adjoint	16,5% de l'indice brut terminal
3 <sup>ème</sup> adjoint	16,5% de l'indice brut terminal

- De verser ces indemnités mensuellement.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

**RECOMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Comme suite à la démission de Rolande FURLAN, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales.

Il est rappelé la composition actuelle de chaque commission.

Les compositions seront définitivement validées lors de la prochaine réunion du conseil municipal après la réception, en mairie, du courrier de démission de Monsieur Christophe TRIGEARD.

**N°2017\_05\_4 CDG 40 - AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE**

Il est donné lecture de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive qui fixe le montant de la participation due par la collectivité en échange des prestations de ce service, au titre de l'année 2017, à :

- 77,20 € par agent toutes charges comprises.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention citée ci-dessus.

**N°2017\_05\_5 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRENAOIS DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX D’INTERET INTERCOMMUNAL - Bibliothèque**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017\_02\_5**

*Pour ce dossier Madame Corinne GAU ne participe pas au vote.*

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée les travaux d’aménagement d’un bâtiment communal en bibliothèque.

Il propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, au titre de l’année 2017.

Il précise, qu’en raison de la nature de cet équipement, qui bénéficie aux habitants des communes de Cazères-sur-l’Adour, Le Vignau et Lussagnet, ce dossier peut bénéficier d’un taux porté à 30% (taux majoré car travaux portant sur un équipement d’intérêt intercommunal).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal,**

- 1 – **DECIDE** de procéder à la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
- 2 – **ARRETE LE PLAN DE FINANCEMENT** de cette opération comme détaillé ci-dessous ;

<b>DEPENSES</b>	<b>€ HT</b>
Montant estimatif des travaux HT, selon estimation de l’architecte	143 000,00
	<b>143 000,00</b>

  

<b>RECETTES</b>	<b>€</b>
<b>Fonds de concours Communauté de Communes du pays Grenadois (30% = 20% + majoration de 10%) plafonné à 100 000 € de dépenses HT</b>	<b>30 000,00</b>
Réserve parlementaire	10 000,00
DETR	50 050,00
Fonds propres	52 950,00
	<b>143 000,00</b>

- 3 - **DEMANDE** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Grenadois l’attribution d’un fonds de concours de 30 000 €,
- 4 - **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**N°2017\_05\_6 SIMAL - Adoption du périmètre du Syndicat du Moyen Adour Landais**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

Article 1 : APPROUVE l’extension du périmètre du syndicat du moyen Adour landais aux communes de :

- BAS-MAUCO
- CASSEN
- LE HOUGA
- LOUER
- SAINT-GEOURS-D’AURIBAT

**N°2017\_05\_7 SIMAL - Approbation des statuts du Syndicat du Moyen Adour Landais**

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

Article 1 : APPROUVE le projet de statuts.

Article 2 : APPROUVE les principes de répartition des charges.

**N°2017\_05\_8 BUDGET PRINCIPAL DECISION MIDIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, DECIDE :

- **les virements de crédits suivants – section investissement – opérations non individualisées :**
  - Chapitre 020 – dépenses imprévues : - 2 500 €
  - Article 2158 – dépenses Autres install., matériels et outillages techniques : + 2 500 €

## N°2017\_05\_9 SUBVENTION BANDA LOS CRAIGNOS – 2017 – VIREMENTS DE CREDITS

*Pour ce dossier Monsieur Jean-Michel ESTEFFE ne participe pas au vote.*

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par La Banda Los Craignos.

Le dossier de demande étant complet,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

**1 – l’octroi de la subvention suivante :**

- Banda Los Craignos - subvention fonctionnement 2017 : 800 €

**2 – les virements de crédits afférents :**

- Article 658 – dépenses : - 800 €

- Article 6574 – dépenses : + 800 €

## SUBVENTION ASSOCIATION CULTURE, LOISIRS, ANIMATIONS DU LAC DE LA GIOULE

Le dossier de demande étant incomplet, il est décidé d’attendre la transmission des pièces manquantes avant de se prononcer.

## DIVERS / INFORMATIONS

- Enquête Publique : information est donnée sur l’ouverture d’une enquête publique relative à la demande présentée par la société GAMA – GASCOGNE MATERIAUX, en vue d’obtenir l’autorisation d’exploiter une centrale mobile d’enrobage à chaud de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Cazères-sur-l’Adour, lieu-dit « Jouanlanne ».
- CDG 40 : le rapport d’activité 2016 a été adressé à la mairie.
- Bureau de Poste : horaires d’été du 10/07/2017 au 02/09/2017 – du lundi au vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.
- CAUE des Landes : le rapport d’activité 2016 a été adressé à la mairie.
- Croix Rouge Française : une campagne de recueil des dons de 3 jours aura lieu entre le 10 et le 18 juin 2017.
- Monsieur le Maire informe l’assemblée sur l’évolution de la réglementation liée à la classification et à l’usage de certains artifices de divertissement de type « marron d’air » (artifices tirés par mortier).
- Il est distribué, à chaque conseiller, une affiche « Désherbants ou eau potable » réalisée par Attac Landes Côte Sud.
- SICTOM du Marsan : la réunion annuelle à destination des élus se déroulera le 9 juin 2017.
- Monsieur le Maire fait le point sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre lors de l’organisation des manifestations.
- Choix de la couleur du lettrage « Ensemble Sports et Loisirs » : à la majorité il est décidé de choisir la couleur marron.

*L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.*

Fait à Cazères-sur-l’Adour, le 16 juin 2017.

Le Maire,

Francis DESBLANCS